

Une offre de service pour simplifier et accélérer vos démarches administratives :  
la délivrance en ligne de l'attestation de régularité fiscale

## Objectifs

La procédure de délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne via le Compte Fiscal des Professionnels permet de simplifier et d'accélérer vos démarches administratives, notamment dans le cadre des marchés publics.

Délivrée en temps réel et en format PDF, l'attestation de régularité fiscale peut être sauvegardée et éditée autant de fois que nécessaire au cours de l'année.



## Pour qui ?

Ce service est offert aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA.

L'attestation continue d'être délivrée par le service fiscal gestionnaire pour les entreprises ne bénéficiant pas de ce service en ligne (entreprises soumises à l'Impôt sur le Revenu).

L'attestation délivrée directement en ligne est acceptée par l'ensemble des administrations demandant la production d'une attestation de régularité fiscale, et notamment par la personne publique habilitée dans le cadre de l'attribution de marchés publics.

## Comment obtenir l'attestation de régularité fiscale en ligne

### Accès via l'espace «abonné»

Pour obtenir votre attestation de régularité fiscale en ligne, vous devez disposer d'un espace abonné accessible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et adhérer au service « Consulter mon compte fiscal » \*

Le screenshot montre l'interface du site [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). En haut à gauche, on trouve les logos de la République Française et du Ministère de l'Économie et des Finances. Le titre principal est "impots.gouv.fr" avec le sous-titre "un site de la Direction générale des Finances publiques".

En haut à droite, il y a des liens pour "Contacts", "Questions fréquentes", "Plan du site", "Pour la presse", "Nous connaître", "Nous suivre" ainsi que des icônes pour Twitter et Facebook.

En dessous, une barre de navigation propose trois onglets : "PARTICULIERS", "PROFESSIONNELS" (surligné en orange) et "DOCUMENTATION".

À droite de cette barre, un menu "Tous vos services en ligne" propose "Accès à votre espace" avec deux options : "Particuliers" et "Professionnels" (surligné en orange).

Le contenu principal est divisé en deux sections : "VOS IMPÔTS" et "les autres services de la DGFIP".

La section "VOS IMPÔTS" est divisée en deux colonnes :
 

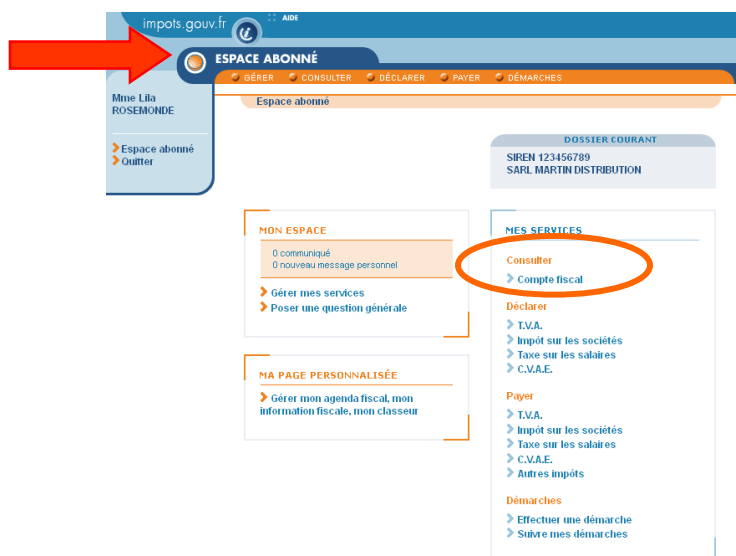
- À gauche, pour les "PARTICULIERS", on propose de consulter le compte, gérer les paiements, déclarer les revenus, effectuer une démarche, gérer le profil, calculer l'impôt et télécharger un formulaire.
- À droite, pour les "PROFESSIONNELS", on propose de créer l'espace abonné, accéder à l'espace abonné, payer la CFE et la TF, télédéclarer les données sociales, calculer l'impôt et télécharger un formulaire.

La section "les autres services de la DGFIP" liste : le plan cadastral, les amendes, le télépaiement des services publics locaux, les collectivités locales, les cessions immobilières de l'État, les pensions et retraites de l'État, et les ventes domaniales.

\*Les modalités d'abonnement et d'adhésion sont précisées sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique « professionnels ».

## Service « Consulter mon compte fiscal »

Dans votre espace abonné, choisissez le service « Consulter > Compte fiscal ».



Sur la 1ère page de votre compte fiscal, un menu « Attestation fiscale » vous est proposé. La sélection de ce menu fait apparaître un sous-menu « Attestation de Régularité Fiscale »

**VOS DEMARCHES EN COURS**

- Attestation de Régularité Fiscale
- Attestation de Résidence Fiscale

**VOS DERNIERES DECLARATIONS**

Impôt sur les sociétés							
Période	Régime	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Résultat	Régime groupe	
<b>TVA et taxes assimilées</b>							
Période	Régime TVA	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Total à payer ou crédit de TVA		
<b>Activité IS</b>							
Février 2011	Réel normal - mensuel	Déclaration initiale (mention expresse)	Déclaration transmise par télé-procédure	22/03/2011		15 971 319 €	
<b>Autres activités</b>							
Février 2008	NI	Déclaration	Saisie par le service	13/02/2008		4 600 €	
<b>Taxe sur les salaires</b>							
Période	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Total à payer			

Pour obtenir votre attestation, vous devez préciser au préalable la situation de votre société.

Votre société est elle ou non membre d'un groupe de sociétés :

- imposé selon le régime fiscal d'intégration visé à l'article 223 A du CGI (= groupe IS)
- ou/et ayant opté pour la consolidation du paiement de la TVA définie à l'article 1693 ter du CGI (= groupe TVA) ?

Si votre société est fille d'un groupe IS et/ou d'un groupe TVA, il vous sera demandé de renseigner la dénomination de la (ou des) société(s) mère(s) et ses (leurs) coordonnées.



**Attention :** les coordonnées saisies figureront sur l'attestation de régularité fiscale en mention spéciale

## Délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne

Si votre société est à jour de ses obligations fiscales (dépôts et paiements) en matière d'impôt sur les Sociétés (IS) et de TVA au regard des informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels, l'attestation de régularité fiscale est générée automatiquement et s'affiche à l'écran. Elle atteste de la situation fiscale de votre entreprise au titre de l'année en cours.



Votre attestation est valable tout au long de l'année. Il vous est donc conseillé de la sauvegarder pour l'imprimer autant que de besoin. Néanmoins, il vous est possible d'effectuer plusieurs demandes d'attestations de régularité fiscale en ligne pour une même année.

## Impression et sauvegarde de l'attestation de régularité fiscale.

Pour sauvegarder et imprimer votre attestation, cliquez sur « imprimer » dans le bandeau supérieur de votre écran.



## Les informations figurant sur l'attestation

L'attestation de régularité fiscale délivrée en ligne comporte les mêmes mentions que l'imprimé n° 3666. En outre, un **numéro de délivrance unique** permet d'authentifier votre attestation.

## Délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne

### Les trois types d'attestation de régularité fiscale délivrées en ligne

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

ANNEE 2012  
Situation au 31-12-2011  
Numéro de délivrance : 1367

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SARL GALERIE D'ART

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
9 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS

**N° SIREN :** XXXXXXXXX

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2011 :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA (\*)
- Paiement de l'impôt sur les sociétés (\*\*)

Date : le 09/05/2012

**Service destinataire**  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS  
1E  
13 RUE DE LA BANQUE  
75111 PARIS CEDEX 03  
LUNDI A VENDREDI 9H A 12H  
13H A 16H ET 16H RENDEZ-VOUS  
01 49 36 22 22  
SE PARIS : [HELP@DFP.FINANCES.GOUV.FR](mailto:HELP@DFP.FINANCES.GOUV.FR)

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

ANNEE (N)  
Situation au 31-12-(N-1)  
Numéro de délivrance : .....

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE**  
SA XXX XXXX  
DITE LA XXXXXXXXXXXXXXXX

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
XXX BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
XXXXX MXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**N° SIREN :** XXX XXX XXXX

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-(N-1) :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement\* de la TVA et/ou de l'IS

Cette société est une filiale d'un groupe :

- soumise au régime de l'intégration fiscale visé à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visée à l'article 1085 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû(e) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé (e) par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère : .....  
SA XXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse de la société mère : .....  
XXX AVENUE DES XXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournis par la société mère.

Date : le (JUMMAAAA)

**Service destinataire**  
(Dénomination : )  
(Adresse : )  
(Jours de réception : )  
(Cf : )  
(Adresse Internet : )

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

ANNEE (N)  
Situation au 31-12-(N-1)  
Numéro de délivrance : .....

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
XX XXX XXXX  
DITE LA XXXXXXXXXXXXXXXX

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
XXX BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
XXXXX MXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**N° SIREN :** XXX XXX XXXX

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-(N-1) :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA

Cette société est une société fille d'un groupe soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) et d'un groupe de consolidation du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) visée à l'article 1085 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS est versé par la société mère dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère : .....  
XX XXXXXXXX

Adresse de la société mère : .....  
XX RUE XXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La TVA due sur le résultat d'ensemble du groupe TVA est versée par la société mère dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère : .....  
XX XXXXXXXXXXXX

Adresse de la société mère : .....  
XXX QUAI XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés et de la TVA augmentés des éventuelles pénalités y afférant fournis par la (ou les) société(s) mère.

Date : le (JUMMAAAA)

**Service destinataire**  
(Dénomination : )  
(Adresse : )  
(Jours de réception : )  
(Cf : )  
(Adresse Internet : )

- L'attestation pour les entreprises n'appartenant pas à un groupe de sociétés ou mères d'un groupe de sociétés :

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration et de paiement de l'IS et de la TVA.

- L'attestation pour les sociétés filiales d'un groupe IS ou d'un groupe TVA :

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration de TVA et de résultat ainsi que de paiement de la TVA (groupe IS) ou de l'IS (groupe TVA). Elle n'atteste pas du paiement de l'IS (groupe IS) ou de la TVA (groupe TVA) qui est dû par l'entreprise mère du groupe correspondant . Les coordonnées de la société mère sont alors précisées.

- L'attestation pour les sociétés filiales d'un groupe IS et d'un groupe TVA :

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration de TVA et de résultat . Elle n'atteste pas des paiements de l'IS et de la TVA dus par l'entreprise mère de chacun des deux groupes. Les coordonnées de chaque société mère des deux groupes sont alors précisées.

L'attestation de régularité fiscale de la société mère de chaque groupe doit également être fournie pour attester du paiement de l'IS et/ou de la TVA. Chaque société mère pourra également obtenir en ligne son attestation de régularité fiscale à partir de son espace Abonné.



## L'absence de délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne

Votre société n'est pas à jour de ses obligations fiscales (dépôts et paiements) en matière d'IS et de TVA au regard des informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels : l'attestation de régularité fiscale ne peut être délivrée en ligne.

Un message vous invite à vous rapprocher de votre service gestionnaire qui vous indiquera les éventuels éléments à régulariser.



### Impossible de délivrer votre attestation fiscale

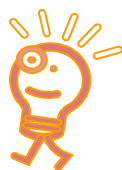
! La situation de votre société ne permet pas la délivrance de l'attestation fiscale via le Compte Fiscal des Professionnels.

Vous êtes donc invité à vous rapprocher de votre Service gestionnaire.

### Remarque :

En l'absence de certaines informations non présentes dans le compte fiscal des professionnels, votre attestation de régularité fiscale ne pourra être délivrée en ligne quand bien même votre situation fiscale doit être considérée comme régulière, si :

- votre société est en procédure de redressement judiciaire bénéficiant d'un plan de redressement et ayant respecté ses échéances ;
- votre société est en procédure de sauvegarde bénéficiant d'un plan de sauvegarde ;
- votre société est en conciliation bénéficiant d'un plan de conciliation ;
- votre société bénéficie d'un plan de règlement accordé par un comptable de la Direction Générale des Finances Publiques ou par la Commission des Chefs de Services Financiers, ou encore à la suite d'une transaction fiscale ;
- vous avez formulé un recours contentieux assorti d'un sursis de paiement ;
- votre compte fiscal n'est pas à jour pour des raisons techniques.



Si vous êtes à jour de vos obligations, mais que vous ne pouvez pas obtenir votre attestation en ligne, contactez votre service fiscal gestionnaire.

Après vérification de votre situation, il vous délivrera une attestation de régularité fiscale.